



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE  
Séance du 16 juin 2021*

**N°2021/43 : PROTOCOLE D'ACCORD VILLE REPRESENTANTS DES  
ARTISANS FORAINS POUR LE BON DEROULEMENT DE LA FETE  
FORAINE DE TRILPORT - autorisation de signature du protocole**

*L'an deux mille vingt et un le 16 juin à 20H, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 4 juin 2021*

**Etaient présents : 23**

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Nadège ABBADIE, Tiphaine TOPKAN, Bernard LEJEUNE.

**Pouvoirs : 5**

Monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Jocelyne SERDOS à madame Laure SEVAT, madame Cécile LAROYE à madame Carole CARDOSO, madame Françoise VASSELON à monsieur Michel EBERHART, monsieur Eric KRAEMER à madame CAIN.

**Absents excusés : 1**

Monsieur Emmanuel FONKING.

Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-19.

**CONSIDERANT** que la fête foraine se déroulant habituellement Place du 19 mars 1962 du 3 et 4 juillet 2021, ne peut cette année avoir lieu à ce dit emplacement en raison des travaux rue de Montceaux, de réfection des réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable et d'assainissement, dont la maîtrise d'ouvrage est la CAPM. Par la suite, la ville engagera une réfection totale de la voirie. **En conséquence, auront**

Fouissé en réception en préfecture  
077-217704758-20210616-2021-43-DEL-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2021  
Date de réception préfecture : 21/06/2021

lieu les travaux de réhabilitation lourde à l'école élémentaire Jacques Prévert Place du 19 mars 1962

**CONSIDERANT** qu'il convient, pour acter la mise à disposition à titre exceptionnel pour cette année 2021 des 3 parkings du complexe sportif rue des Vignes, ainsi que le skate parc, de conclure un accord engageant les parties sur des obligations réciproques.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 24 voix POUR** (mesdames messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Joaquim DA CRUZ, Manuel MEZE, Annick PANE, Gérard MORAUX, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Jonathan LOZACH, Jocelyne SERDOS, Cécile LAROYE, Françoise VASSELON, Nadège ABBADIE) et 4 **ABSTENTIONS** ( mesdames messieurs Geneviève CAIN, Eric KRAEMER et Bernard LEJEUNE, Tiphaine TOPKAN)

**AUTORISE :**

- Monsieur le Maire à signer le présent protocole et tout document y afférent ainsi que ses éventuels avenants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le **21 JUIN 2021**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,  
  
 Jean-Michel MORER